

Le Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT est un dispositif permettant de résoudre les problèmes communs aux échelles les plus pertinentes et de mieux orienter les politiques et investissements publics. Il ne se limite pas à un exercice de planification des équipements et surfaces urbanisables, nécessaires à la satisfaction des besoins et de la croissance attendue. C'est avant tout un projet de territoire qui exprime des souhaits, des désirs, des ambitions, et définit des orientations réalistes pour les atteindre.

Le périmètre du SCoT Provence Méditerranée, défini par l'arrêté préfectoral datant du 8 novembre 2002, comprend 31 communes réparties comme suit :

- Les communes de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et La Crau),
- Les communes de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau (Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède),
- Les communes de la communauté de communes Sud Sainte-Baume (Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint Cyr-sur-mer et la Cadière d'Azur),
- Et les communes de Bandol, Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Sanary-sur-Mer.

Depuis le 23 octobre 2003, la commune du Lavandou a intégré le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée.

Le territoire concerné par le SCoT Provence Méditerranée s'étend sur 120 233 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 526 000 habitants.

"Parce qu'il revient aujourd'hui aux élus de penser, d'imaginer et de façonner le territoire de demain, 31 communes réunies de Saint-Cyr au Lavandou ont démarré une démarche ambitieuse : celle de bâtir un Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce nouvel outil d'aménagement du territoire va permettre la réalisation d'un grand projet : construire un espace de vie tant attractif, que solidaire et cohérent pour les 10 ans à venir. Il permettra aux communes et aux groupements de communes appartenant à notre Syndicat Mixte de mettre en cohérence et de coordonner leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement, ou encore d'environnement. Démarche empreinte de concertation, l'élaboration du SCoT nécessite un échange important d'informations et d'expériences, je vous invite maintenant à les partager sur ce site internet qui est l'un des vecteurs de nos ambitions."

Robert Bénéventi
Vice-Président de TPM
Président du SCOT Provence Méditerranée